

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024



Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques pour la commune.

Il est rappelé que le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le rapport d'orientation budgétaire (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et le débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce rapport et ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi, les membres du Conseil municipal débattent et échangent sur la stratégie financière de leur commune.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Elle précise en particulier que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion préalable au vote du budget primitif 2025 (Conseil municipal du 19 décembre prochain).

SOMMAIRE

LES PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES 2023-2025 / LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

- A. CONTEXTE MACROECONOMIQUE
- B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE 2020-2024

- A. LES GRANDES MASSES FINANCIERES
- B. LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT BRUT ET NET
- C. LA FISCALITE DIRECTE
- D. LA FISCALITE INDIRECTE

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2025

LA STRUCTURATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

- A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- B. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL
- C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- D. LA TRESORERIE ET L'ENDETTEMENT

PERSPECTIVES 2026-2027

- A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- B. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2026-2027
- C. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ENDETTEMENT

LES PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES 2023-2025

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

A. CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Rétrospective de l'année 2023

Extrait du fascicule 1 : Les finances publiques locales 2024 – Cour des Comptes 22/07/2024 :

« La Cour publie son rapport annuel sur la situation financière des collectivités territoriales, telle qu'elle résulte de l'examen de leurs comptes de l'année 2023. Après une année 2022 très favorable, l'année 2023 est marquée par une détérioration globale de la situation financière des collectivités et par une divergence des situations financières des trois grandes catégories de collectivités.

Dans l'ensemble, les communes et intercommunalités ont continué à connaître une bonne situation financière. En revanche, celle des régions s'est repliée et celle des départements s'est dégradée. Une situation financière moins favorable qu'attendu et l'absence de dispositif de mise en œuvre des objectifs de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 rendent incertaine la participation des collectivités au redressement des finances publiques.

Les recettes de fonctionnement des collectivités (252 Md€) ont ralenti (+ 3,4 % contre + 5,2 % en 2022 à périmètre constant). Après plusieurs années de hausse accélérée, le retournement du marché immobilier a fait chuter les recettes de droits de mutation à titre onéreux à leur niveau de 2020 (- 4,5 Md€, soit - 22,1 %). Après avoir plus progressé que le PIB (+ 9,2 % en 2022), les recettes de TVA ont peu augmenté en 2023 (+ 1,9 %) en raison de l'évolution du contexte économique et d'une régularisation négative sur 2022. En revanche, les recettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont beaucoup augmenté (+ 9,9 %), en raison de l'indexation des bases des locaux d'habitation sur l'inflation constatée et de relèvements de taux par certaines communes.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités (212,2 Md€) ont accéléré (+ 6,1 % contre + 5 % en 2022 à périmètre constant). L'inflation (+4,9 % après +5,2 % en 2022) a encore eu des effets puissants, directs comme indirects, sur leurs dépenses : hausse du prix des achats de biens et services (eau, énergie,

chauffage et aliments), indexation des prestations sociales, hausse de la charge d'intérêts de l'endettement financier et hausse des rémunérations (revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, après 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 notamment). La progression des dépenses de personnel traduit aussi le recours croissant à des contractuels dont la rémunération dépasse en moyenne celle des fonctionnaires.

Dès lors, **l'épargne brute** (solde des recettes et des dépenses de fonctionnement), principale recette d'investissement des collectivités, a baissé. Pour autant, elles ont de nouveau accru leurs investissements (72,8 Md€, soit + 6,6 % après + 6,8 % en 2022). »

Dans l'ensemble, les communes et les intercommunalités ont continué à connaître une bonne situation financière. Si leurs dépenses de fonctionnement ont beaucoup augmenté (+6 %), cela a aussi été le cas de leurs recettes de fonctionnement (+5,8 %). La hausse de l'épargne brute (+1,2 Md€) a permis de financer des dépenses d'investissement en hausse (+7,9 %) sans recours accru à l'endettement.

Evolution 2024

Extrait de la chronique de la fiscalité locale n° 13 – Institut Paris Région 02/05/2024 :

« Les estimations de croissance économique en France ont été fortement revues à la baisse au regard de celles envisagées au moment du projet de Loi de Finances 2024 (+1,4 % contre +0,8 % attendus par la Banque de France en mars 2024).

La séquence d'élaboration et de vote des budgets locaux 2024 s'est achevée mi-avril dans un contexte d'incertitude très marqué pour certaines collectivités territoriales. Si la période de forte inflation et d'augmentation des dépenses associées, observée ces dernières années, semble révolue, l'attention se porte désormais sur les perspectives d'évolution des recettes. À cela s'ajoute la volonté du gouvernement de faire contribuer les collectivités locales à la réduction du déficit public, une injonction qui s'inscrit dans une période de ralentissement de l'activité économique.

Pour ce qui concerne les DMTO, la hausse puis le maintien des taux d'intérêt à un haut niveau ont dégradé fortement le volume et le prix des transactions immobilières. Les départements franciliens avaient été les premiers touchés en France au cours du deuxième semestre 2022 et la tendance s'est amplifiée en 2023. Certains départements, notamment les Hauts-de-Seine et les Yvelines, ont vu leurs recettes perçues au titre des DMTO baisser de plus de 30 %. »

La note de conjoncture de la Banque Postale publiée le 25 septembre indique une réelle dégradation des comptes publics locaux (moindre que celle projetée par Bercy).

« L'épargne brute reculerait de 8,7 % en 2024, après 6,4 % l'an dernier. Et contrairement à 2023 où les départements et les régions étaient seuls responsables de ce recul, le bloc communal est, cette fois, aussi concerné. Leur épargne brute chuterait de 4,4 % en 2024.

La dynamique des dépenses demeurerait relativement forte, tant en fonctionnement qu'en investissement, tandis que les recettes marqueraient une décélération. La revalorisation des valeurs locatives cadastrales, bien que toujours relativement importante (+ 3,9 %), ne suffirait pas à compenser la hausse des dépenses. Pour autant, l'investissement resterait particulièrement dynamique et progresserait comme l'année précédente (+ 7,0 %). »

Perspectives 2025

Compte tenu du contexte politique très incertain et de l'impact économique difficilement mesurable des dispositions fiscales prévues dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, il est difficile de retenir un scénario économique pour l'année 2025.

Parmi les hypothèses que l'on peut retenir à ce stade figurent la prévision d'inflation, annoncée à hauteur de 1,8% et un atterrissage prudent du marché immobilier.

B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Selon les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2025 envoyées au Haut conseil des finances publiques le 2 octobre 2024, le gouvernement souhaite réaliser 40 milliards d'économies sur les dépenses dont 6,5 milliards à la charge des collectivités locales (5 milliards pour le redressement des finances publiques et 1,5 milliard de moins de fonds vert).

Conformément au souhait de Michel Barnier exprimé lors de son discours de politique générale : « toutes les collectivités publiques participeront à l'effort de redressement des comptes publics ».

Plusieurs mécanismes sont détaillés pour permettre la contribution des collectivités au redressement des finances publiques :

- **Création d'un fonds de réserve** pour les collectivités (3Md€). Ce mécanisme serait ciblé sur les plus grandes collectivités ayant un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros (environ 450 collectivités). La mise en place de ce principe d'auto-assurance des recettes permettrait « lorsqu'elles [les collectivités] vont bien et qu'elles ont des excédents, de constituer des réserves financières pour faire face en cas de coup dur ». Une proportion limitée des recettes serait donc prélevée en cas de dépassement d'un solde de référence.
- Mise en place d'un plafond dans la dynamique de TVA et un **ajustement de l'ordre de deux points du taux de FCTVA 2025 (14,850% contre 16,404%)** en se recentrant sur les seules dépenses d'investissement.
- **Diminution du fonds vert de 1,5 milliard d'euros**, portant le montant à 1 milliard d'euros.
- **Stabilisation de la dotation globale de fonctionnement** à hauteur de 27 milliards d'euros mais **accroissement de la péréquation via la part forfaitaire**, ce qui devrait avoir comme effet la réduction de la DGF d'un certain nombre de communes.
- **Stabilisation des dotations d'investissements** (DETR, DSIL, etc...)

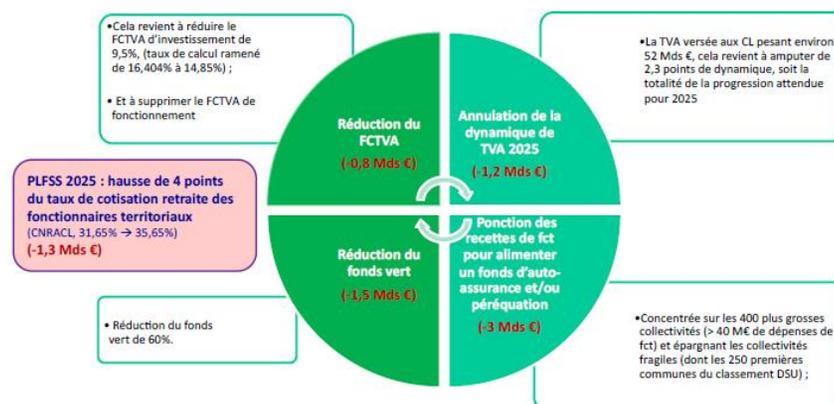
A noter que dans une décision du 25 avril 2024, dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), les Sages ont prononcé **une non-conformité des règles dérogatoires de contribution au FPIC** au sein de la métropole du Grand Paris.

Ce PLF abroge donc les modalités dérogatoires de répartition du FPIC au sein de l'EPT et à compter de 2025, cette répartition « sera effectuée selon les modalités de droit commun, c'est-à-dire en fonction du potentiel financier par habitant et de la population des communes. »

Enfin dans son dernier rapport, la Cour des comptes préconise une diminution de 100 000 postes de territoriaux, en particulier par le non-remplacement des départs à la retraite. Elle prescrit une cure d'austérité pour les collectivités et s'attaque au poids de la masse salariale, aux absences de mutualisation, et pousse pour la mise en place d'une « auto-assurance » (création d'un fonds mis en réserve) financée par la dynamique des recettes de TVA. La Cour des comptes rouvre également le débat sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement avec la proposition de faire remonter sa répartition au niveau intercommunal.

CABINET MICHEL KLOPPER

14 octobre 2024



LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE 2020-2024

A. LES GRANDES MASSES FINANCIERES

Les masses budgétaires

Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 hors var. FCCT	CA prév. 2024 hors var. FCCT
Recettes réelles	14 220 k€	20 140 k€	15 816 k€	16 441 k€	17 131 k€
Dépenses réelles	12 213 k€	12 560 k€	13 317 k€	14 006 k€	15 164 k€
Résultat réel	2 008 k€	7 579 k€	2 499 k€	2 435 k€	1 967 k€
Recettes d'ordre	76 k€	151 k€	202 k€	77 k€	93 k€
Dépenses d'ordre	709 k€	6 309 k€	1 125 k€	1 020 k€	1 451 k€
Résultat d'ordre	-633 k€	-6 158 k€	-923 k€	-942 k€	-1 358 k€
Résultat comptable	1 375 k€	1 421 k€	1 575 k€	1 493 k€	609 k€

Investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prév. 2024
Recettes réelles	2 096 k€	2 139 k€	4 735 k€	6 713 k€	5 362 k€
Dépenses réelles	2 643 k€	9 975 k€	4 259 k€	9 023 k€	14 234 k€
Résultat réel	-547 k€	-7 836 k€	476 k€	-2 310 k€	-8 871 k€
Recettes d'ordre	843 k€	6 518 k€	1 241 k€	2 190 k€	2 066 k€
Dépenses d'ordre	210 k€	372 k€	318 k€	1 248 k€	720 k€
Résultat d'ordre	633 k€	6 146 k€	923 k€	942 k€	1 346 k€
Résultat comptable	86 k€	-1 690 k€	1 399 k€	-1 368 k€	-7 525 k€

Total des 2 sections	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prév. 2024
Résultat comptable	1 461 k€	-268 k€	2 975 k€	125 k€	-6 916 k€

Sur la période 2020-2024, la hausse des dépenses de fonctionnement (2 952 k€) est pratiquement couverte par la hausse des recettes de fonctionnement (2 911 k€).

Dans ce contexte, le résultat réel moyen de fonctionnement est resté stable autour de 2 M€.

Entre 2020 et 2024, les **dépenses réelles de fonctionnement** (hors nouveaux service et péréquation) ont affiché une progression moyenne de 4,2% par an rapporté à une inflation de 3,5%. Cet écart s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses en matière de logement social. Dans le même temps, les **recettes de fonctionnement** ont progressé de 4,7% en moyenne.

On notera que le résultat de l'année 2021 intègre la recette exceptionnelle de la cession des droits à construire et du bail emphytéotique sur le projet VO² (pour un montant de 5 503 k€).

Le résultat réel de fonctionnement couplé aux recettes réelles d'investissement a permis de financer les investissements sur la période. L'excédent de trésorerie est resté stable autour de 4 M€.

La prévision pour l'année 2024 reste prudente à ce stade, tant en ce qui concerne l'atterrissage du résultat de fonctionnement que l'encaissement des subventions d'investissement (reportées à hauteur de 2,5 M€ sur l'année 2025). Le résultat réel de fonctionnement est estimé à 2 M€ (0,7 M€ au budget) et le résultat réel d'investissement est estimé à -8,8 M€ (-6 M€ au budget) compte tenu du report d'encaissement des subventions.

Les soldes financiers

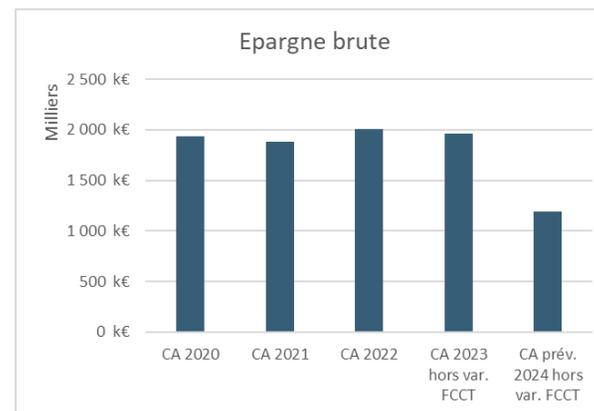
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 hors var. FCCT	CA prév. 2024 hors var. FCCT
Epargne de gestion	2 160 k€	2 123 k€	2 177 k€	2 087 k€	1 256 k€
Epargne brute	1 939 k€	1 882 k€	2 004 k€	1 962 k€	1 188 k€
Epargne nette	1 297 k€	1 697 k€	1 810 k€	1 299 k€	1 082 k€

Les chiffres 2023 et 2024 sont calculés sur la base d'un FCCT normatif. En tenant compte de la réduction exceptionnelle du FCCT sur ces deux années, l'épargne brute est de 3 309 k€ en 2023 et de 1 624 k€ en prévisionnel 2024.

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section

d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

La ville de Vaucresson présente une épargne brute stable entre 2020 et 2023. L'estimation 2024 a été établie avec prudence à ce stade, comme chaque année.



B. LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT BRUT ET NET

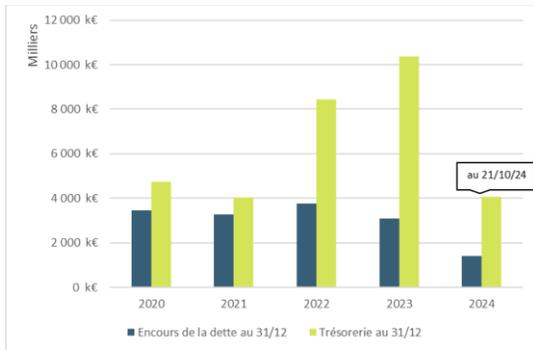
Encours de la dette et évolution de la trésorerie

Années	Encours de la dette au 31/12	Trésorerie au 31/12
2020	3 455 k€	4 738 k€
2021	3 270 k€	4 029 k€
2022	3 769 k€	8 430 k€
2023	3 106 k€	10 357 k€
2024	1 405 k€	4 069 k€ (au 21/10/24)

L'encours de dette de la ville s'établissait à 3 106 k€ au 31/12/2023 et devrait s'élever à 1 405 k€ fin 2024, en particulier à la suite du remboursement anticipé de 50% de l'emprunt Société Générale soit 1 437 k€ sur l'exercice 2024. Pour rappel, ce remboursement anticipé a permis le gain de 376 k€ sur les intérêts d'emprunt permettant de réduire les dépenses de fonctionnement.

La trésorerie à fin 2024 retrouve le niveau des années 2020-2021 après la forte séquence d'investissement achevée sur l'année.

La trésorerie nette (trésorerie brute – endettement), s'établissait à 7 251k€ au 31/12/2023, en progression de 5 969k€ depuis le 31/12/2020. Hors flux exceptionnel VO², celle-ci augmente de 466k€ sur la période.



Détail de la dette

Sur la période 2020-2023, la Ville n'a souscrit qu'un emprunt, d'un montant de 693 k€ pour financer le portage des acquisitions immobilières réalisées dans le cadre du programme de développement du logement social. Cet emprunt se solde automatiquement au fil des cessions des biens acquis. L'emprunt Société Générale, souscrit en 2009 pour financer l'acquisition du site du Haras Lupin, a fait l'objet d'un remboursement anticipé du capital pour moitié début 2024. Son échéance finale se situe en 2034.

	Encours de la dette au 31/12 Emprunt CM Rénovation Eglise	Encours de la dette au 31/12 Emprunt SG Acquisition H.Lupin	Encours de la dette au 31/12 Emprunt BT Logement social
Taux	3,45%	4,54%	Livret A + marge de 0,6%
Terme	2020	2034	2026
2020	0 k€	3 455 k€	0 k€
2021	0 k€	3 270 k€	0 k€
2022	0 k€	3 076 k€	693 k€
2023	0 k€	2 874 k€	232 k€
2024	0 k€	1 331 k€	75 k€

C. LA FISCALITE DIRECTE

Sur la période 2020-2023, il est important de rappeler les principales évolutions fiscales locales :

- Suppression progressive de la taxe d'habitation, compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière et par l'ajout d'un coefficient correcteur.
- Intégration de la part départementale de la taxe foncière (7,08%) dans le taux global de la taxe foncière.
- Hausse de la taxe foncière (0,96 point) avec en parallèle par compensation une baisse de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères.
- Mise en place d'une majoration sur les résidences secondaires (20%) à compter de l'année 2021.
- Hausse du taux de taxe foncière décidée par la municipalité de 2,5 points sur la période 2022-2023.

Au total, la contribution directe des Vauressonnais aura baissé de 17% compte tenu en particulier de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales de la Ville permet de mettre en exergue le dynamisme de chaque nature de taxe. Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

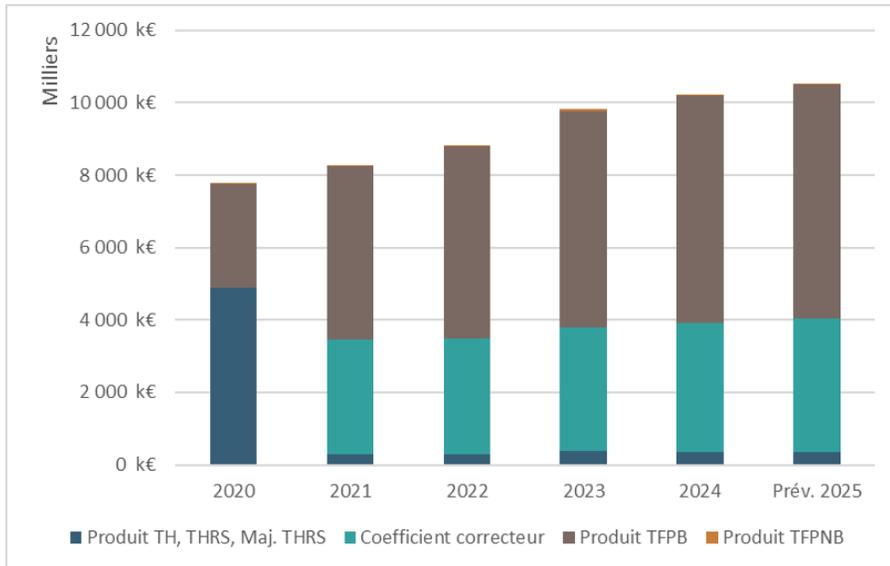
Années	Bases taxe d'habitation	Bases taxe foncière (bâtie)	Bases taxe foncière (non bâtie)
2020	29 342 665	24 752 516	86 221
2021	1 478 052	24 303 904	85 584
2022	1 522 096	25 096 422	110 932
2023	1 630 165	26 765 306	117 405
2024	1 753 000	28 053 482	105 494
Prév. 2025	1 805 590	28 895 086	108 659

A titre de référence, la hausse cumulée des valeurs locatives sur la période 2020-2024 s'élève à 15,8%. Sur la même période, le taux d'inflation cumulé s'élève à 14,30%.

L'évolution des produits

Années	Produit TH, THRS, Maj. THRS	Coefficient correcteur	Produit TFPB	Produit TFPNB	Produit total	Evolution produit total
2020	4 888 k€	0 k€	2 876 k€	27 k€	7 792 k€	1,67%
2021	295 k€	3 154 k€	4 809 k€	27 k€	8 285 k€	6,33%
2022	303 k€	3 189 k€	5 286 k€	36 k€	8 815 k€	6,40%
2023	396 k€	3 407 k€	5 979 k€	40 k€	9 821 k€	11,42%
2024	341 k€	3 575 k€	6 284 k€	35 k€	10 235 k€	4,21%
Prév. 2025	351 k€	3 682 k€	6 472 k€	37 k€	10 542 k€	3,00%

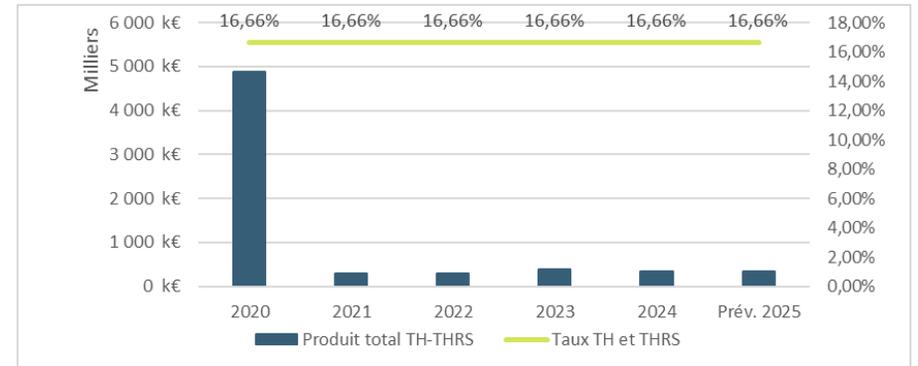
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal total



Taxes d'habitation sur les résidences principales et secondaires

Années	Base nette TH et THRS	Taux TH et THRS	Produit TH et THRS	Majoration THRS (20%)	Produit total TH-THRS	Evolution produit total
2020	29 342 665	16,66%	4 888 k€	0 k€	4 888 k€	0,91%
2021	1 478 052	16,66%	246 k€	49 k€	295 k€	-93,97%
2022	1 522 096	16,66%	254 k€	50 k€	303 k€	2,89%
2023	2 034 713	16,66%	339 k€	57 k€	396 k€	30,54%
2024	1 753 000	16,66%	292 k€	49 k€	341 k€	-13,96%
Prév. 2025	1 805 590	16,66%	301 k€	50 k€	351 k€	3,00%

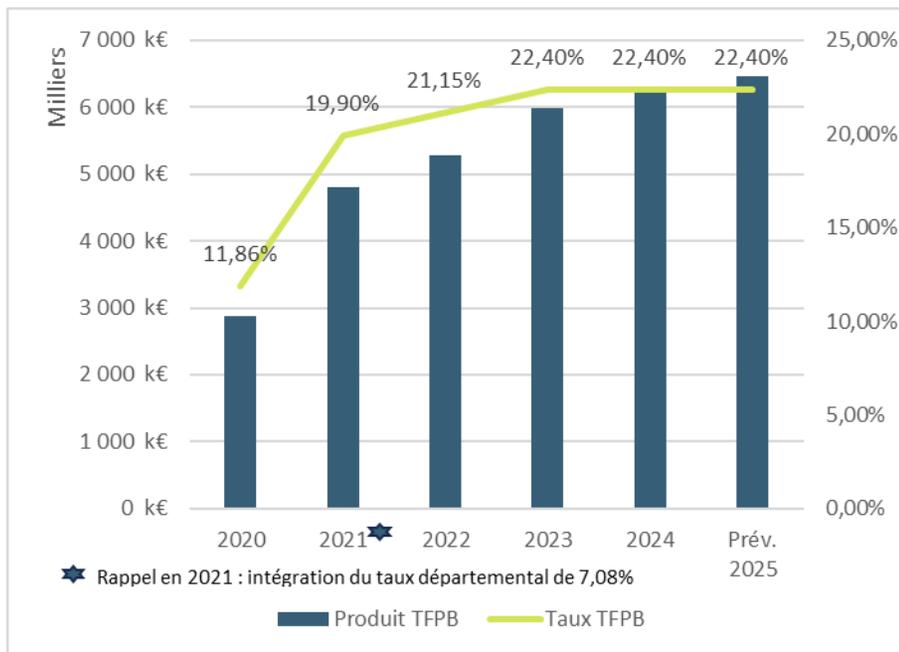
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et du taux de TH



Taxe foncière propriété bâtie

Années	Base nette TFPB	Evolution base nette TFPB	Produit TFPB	Evolution produit TFPB	Taux TFPB	Evolution taux TFPB	Remarques
2020	24 752 516	4,17%	2 876 k€	3,10%	11,86%	0,00%	
2021	24 303 904	-1,81%	4 809 k€	67,21%	19,90%	67,79%	Intégration taux départ. 7,08% + augmentation taux de 0,96 pt
2022	25 096 422	3,26%	5 286 k€	9,92%	21,15%	6,28%	Augmentation taux de 1,25 pt
2023	26 766 306	6,65%	5 979 k€	13,12%	22,40%	5,91%	Augmentation taux de 1,25 pt
2024	28 053 482	4,81%	6 284 k€	5,09%	22,40%	0,00%	
Prév. 2025	28 895 086	3,00%	6 472 k€	3,00%	22,40%	0,00%	

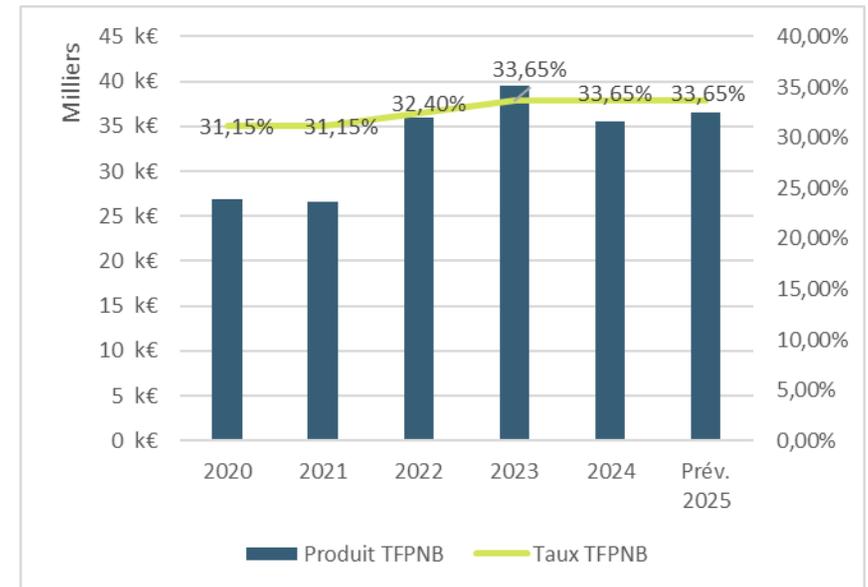
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et du taux TFPB



Taxe foncière propriété non bâtie

Années	Base nette TFPNB	Evolution base nette TFPNB	Produit TFPNB	Evolution produit TFPNB	Taux TFPNB	Evolution taux TFPNB	Remarques
2020	86 221	-8,31%	27 k€	-8,31%	31,15%	0,00%	
2021	85 584	-0,74%	27 k€	-0,74%	31,15%	0,00%	
2022	110 932	29,62%	36 k€	34,82%	32,40%	4,01%	Augmentation taux de 1,25 pt
2023	117 405	5,84%	40 k€	9,92%	33,65%	3,86%	Augmentation taux de 1,25 pt
2024	105 494	-10,15%	35 k€	-10,15%	33,65%	0,00%	
Prév. 2025	108 659	3,00%	37 k€	3,00%	33,65%	0,00%	

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et du taux de TFPNB



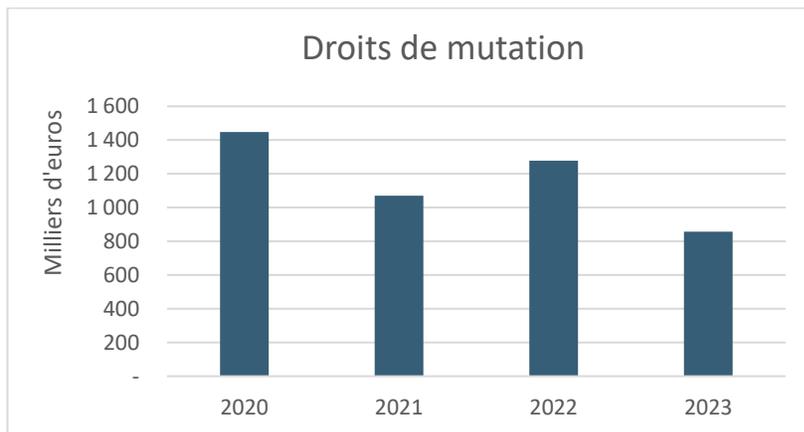
D. LA FISCALITE INDIRECTE

La fiscalité indirecte locale représente à peu près 15% de la fiscalité locale. Cette part est variable selon les catégories de collectivités territoriales bénéficiant de cette fiscalité.

Les droits de mutation

Sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Le taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement est fixé à 1,20 %.

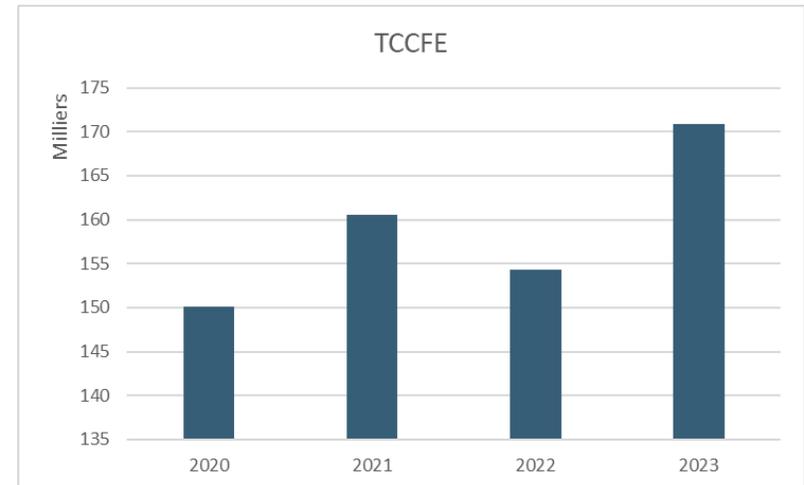
On constate une baisse régulière depuis 2020 en raison du contexte immobilier. Le montant des droits de mutation s'est élevé à 1 448 k€ en 2020 et à 858 k€ en 2023.



La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) ou accise sur l'électricité

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité pour les intégrer progressivement à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Puis en 2023, la

taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a été intégrée au sein de l'accise sur l'électricité.



La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) a été instituée par l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il s'agit d'un impôt facultatif, indirect, perçu au profit du bloc communal.

Les recettes de TLPE ont représenté 532€ en 2023 pour la ville de Vaucresson.

Dans la continuité des actions portées depuis le début du mandat, l'année 2025 mettra l'accent sur la poursuite du développement des services aux habitants et du cadre de vie et notamment du centre-ville, tant d'un point de vue sociétal, environnemental que fonctionnel. La transition écologique sera intégrée dans les différents chantiers menés.



LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2025

Améliorer durablement la qualité du cadre de vie

L'étude urbaine conduite en 2022 et restituée le 12 janvier 2023 a permis d'élaborer un plan guide pour l'aménagement du centre-ville que les pôles « aménagement et attractivité » et « services techniques » ont à cœur de décliner opérationnellement.

D'ores et déjà, plusieurs chantiers identifiés dans la phase « court terme » de l'étude précitée sont achevés :

- Les travaux d'agrandissement et de rénovation du restaurant *Bogart* ont été livrés permettant une réouverture du restaurant à la fin de l'été. Ce restaurant propose une nouvelle offre de restauration qualitative
- Le cinéma Normandy a également bénéficié de travaux de rénovation : réfection des fauteuils de la salle 1, rénovation du hall d'entrée, etc.
- Le cabinet médical au rez-de-chaussée de l'ancien hôpital auxiliaire de *La Croix Blanche* offre, depuis le 1^{er} septembre, 4 cellules de consultation

- Le réaménagement des rues de Cazes, de Garches et du carrefour du Souvenir Français



En 2025, la renaturation des espaces verts du centre-ville se poursuit au sein des squares de *La Croix Blanche* et de *La Montgolfière* ; la création d'espaces de nature en ville et le développement de leurs fonctionnalités écologiques permettront d'améliorer la résilience climatique de l'espace urbain. Parallèlement, l'enjeu est d'assurer une appropriation de ces espaces par les Vauressonnais et de répondre à leurs besoins récréatifs et de détente.

Les tennis couverts ont fait l'objet d'une rénovation de sa toiture et de ses surfaces de jeux. Le complexe sportif Yves du Manoir poursuivra les mutations nécessaires pour accompagner de nouveaux usages et proposer aux Vauressonnais un espace sportif et de loisirs en libre accès.

Malgré les quatre recours déposés à l'encontre du projet d'aménagement Le Val (projet de cœur de ville – partie comprise entre l'avenue Jean Salmon-Legagneur et la rue Emile Testu), la Ville poursuivra en 2025 le projet en lien avec la SPL Rueil aménagement et l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense. Une réunion publique est programmée début 2025 pour informer les Vauressonnais de l'avancement de ce projet d'aménagement (2026-2032).

Dans le cadre de cette 2^{ème} partie de la mandature 2020/2026, la Ville participe à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en lien avec l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et les 10 autres villes qui le composent. Dans cet intervalle, la modification n° 3 du plan local d'urbanisme sera lancée pour prendre en compte les enjeux de la

transition énergétique et répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

Amplifier l'action en matière de transition écologique

L'amélioration du cadre de vie passe par la nécessaire prise en compte des enjeux de développement durable.

Ainsi, le patrimoine immobilier communal fait l'objet d'un programme pluriannuel de rénovation thermique en commençant dès 2025 par le gymnase Yves du Manoir. Au terme d'une première phase, la Ville répondra ainsi aux exigences du décret tertiaire de la loi Elan qui impose une baisse de 40% des consommations d'énergie des bâtiments publics pour 2030. D'ores et déjà, le choix d'un nouveau prestataire d'exploitation énergétique des bâtiments et la mise en œuvre des actions définies en amont se sont traduites par une baisse de 14,6% des consommations de gaz entre 2023 et 2024 et les optimisations de la conduite des installations se poursuivront.

L'amélioration du cadre de vie passe également par une poursuite des actions engagées en matière de gestion des espaces verts, de qualité de l'espace public et de préservation environnementale. En 2025, la renaturation de la cour de l'école maternelle des Peupliers et du centre de loisirs La Farandole sera engagée sur le principe des cours Oasis, offrant ainsi des espaces mieux adaptés aux fortes chaleurs et à une éducation plus inclusive. Ces travaux s'intègrent dans le plan d'actions de renaturation ayant conduit à la rénovation de 3 cours : maternelle des Grandes Fermes, élémentaire des Peupliers, crèche des Jardins.



Cet effort se poursuivra par une attention portée à chaque projet d'aménagement ou de réaménagement d'espaces publics et de squares qui devront inclure une part significative d'arbres, de nature en ville avec le choix de variétés végétales plus durables et plus économes en eau, une gestion des eaux pluviales, ainsi que des espaces de rencontre et de convivialité.

En outre, la poursuite d'aménagements sportifs et de loisirs s'oriente vers la création d'un espace en accès libre favorisant ainsi la pratique d'exercice physique en toute autonomie et pour tous au sein de la plaine de Beauvillier

Un travail significatif est mené en parallèle avec le territoire Paris Ouest La Défense concernant la gestion des déchets. Entre 2021 et 2023, une baisse de 11% des tonnages des ordures ménagères a été enregistrée, soit plus de 200 tonnes détournées en partie vers le compost. Une accélération de cette diminution doit être constatée en 2025 compte tenu de l'implantation de points d'apport volontaire dédiés à la collecte des biodéchets en complémentarité de la poursuite du développement du compostage au sein des résidences et de la zone pavillonnaire.

RD 907 : Fin 2025, après 10 années d'études et d'échanges avec les villes de Garches et de Marnes-la-Coquette, le département des Hauts-de-Seine entamera la requalification du boulevard de la République, partie comprise entre le rond-point du Fer Rouge et la ville de Garches : continuités cyclables, gestion des traversées, régulation des flux, rénovation de l'éclairage public, végétalisation, etc.

Ce projet mené par le Département vient s'inscrire dans une action plus globale qui vise à favoriser les mobilités douces (développement d'autres axes cyclables, y compris des connexions avec des villes du 78, implantation de points d'attaches-vélos, etc.) et faire se connecter les mobilités douces avec les transports en commun.



Faciliter les premières années de la vie

Le 1^{er} janvier 2025, l'échelon communal deviendra l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant en application de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

Fort d'une ressource humaine en charge de coordonner la petite enfance, la mission principale de la commune sera d'assurer la poursuite d'un accueil qualitatif des 0/3 ans pour répondre aux besoins du jeune enfant et de sa famille : des réunions d'information sur le mode d'accueil seront développées et le suivi des structures municipales sera renforcé.

Parallèlement, en adéquation avec la démographie de la commune, une réflexion sur la restructuration (optimisation et diversification) des modes d'accueil du jeune enfant.



Garantir les meilleures conditions d'éducation

Courant 2025, le bilan du projet éducatif du territoire (PEDT) validé en décembre 2022 sera engagé. Ce cadre permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes et les besoins des enfants. Il sera ensuite prolongé d'une année au regard du calendrier électoral.

Les engagements budgétaires viseront à accompagner les projets pédagogiques présentés par les écoles, à appuyer l'enseignement du sport et de l'anglais en élémentaire et de la musique en maternelle et en élémentaire et à poursuivre le renouvellement et la modernisation des équipements numériques des écoles.



L'amélioration de la qualité des services périscolaires repose sur les équipes municipales de *La Farandole* et les équipes de l'IFAC au sein du centre de loisirs *P'tit Gibus*. Pour accompagner les 6/11 ans dans leurs apprentissages, le taux d'encadrement des études est conservé à un encadrant pour 14 élèves en moyenne. La diversité des activités du temps de la pause méridienne complète l'offre de services pour proposer un temps de convivialité et de qualité aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires municipales.

Le restaurant *Legagneur*, agrandi et rénové, a ouvert ses portes en septembre 2024 aux 200 demi-pensionnaires de l'école élémentaire du Coteau. Ce nouvel équipement a été organisé pour apporter davantage de confort aux élèves et pour optimiser le fonctionnement du service de la restauration.

L'alimentation durable reste au cœur des objectifs de la restauration collective, avec la poursuite de l'intégration de matières premières bio, labellisées et locales.

Réduire le gaspillage alimentaire est une nécessité et les demi-pensionnaires en sont les premiers acteurs : tables de tri et poubelles connectées pour les sensibiliser, constitution des menus avec l'aide du responsable du service pour les responsabiliser. Cette démarche sera consolidée dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Métropole du Grand Paris « **Restauration collective et durable** » pour lequel la ville a été désignée lauréate en octobre 2024.

Le vivre ensemble est un axe de la politique sociale de la Ville ; les centres de loisirs *La Farandole* et *P'tit Gibus* poursuivront l'accueil ponctuel d'enfants porteurs de handicap pendant les vacances scolaires. En outre, l'école élémentaire des Peupliers a accueilli au sein de son établissement une unité d'enseignement pour enfants polyhandicapés (UEEP), favorisant ainsi l'inclusion, le partage au quotidien.

Des ateliers dédiés à la parentalité se développent à Vaucresson depuis fin 2022 (« *Futurs ou jeunes papas* », « *Epuisement parental* », etc.). **Prenant toute leur place dans l'apprentissage de la fonction parentale, ils sont reconduits en 2025.**

Développer une politique en faveur de la jeunesse

La politique en faveur de la jeunesse se concrétise par la définition de 3 axes intégrés dans le PEDT :

- **Contribuer à l'épanouissement et au bien-être des jeunes** : par le développement d'animations qui leur sont dédiées et de structures adaptées à leurs besoins et à leur écoute (Fun Loc', structure animée par l'association New Team Academy)
- **Favoriser l'insertion et l'autonomie des jeunes** : au travers des activités proposées dans les structures précitées, du service emploi, de l'aide aux devoirs, de la bourse projets jeunes, etc.
- **Permettre aux jeunes de s'impliquer pleinement dans la société** : à ce titre, le conseil municipal des jeunes (CMJ) donne la parole aux jeunes Vaucressonnais pour leur permettre de participer et d'agir en tant que citoyens au sein de la commune. En outre, les jeunes participent à des maraudes organisées par New Team Academy.



Accompagner les aînés en facilitant leur quotidien

Le service des solidarités s'investit quotidiennement auprès des seniors en leur proposant des temps de convivialité pour rompre leur isolement (goûters mensuels, goûter de Noël, sortie annuelle). En sus, des animations égrènent la période estivale par le biais du dispositif OYES (pique-niques, jeux de société, jeux musicaux, etc.).



Sont également proposés divers ateliers autour du bien vieillir : ateliers numériques, conférences, etc.

Le centre local d'information et de coordination en gérontologie (Clic GERICO) accompagne et conseille les personnes âgées de plus de 60 ans souhaitant rester à domicile : prévention, ateliers, rencontres, etc.

Le VBus demeure à la disposition des Vaucressonnais à mobilité réduite et des seniors pour faciliter leur déplacement au quotidien.

Promouvoir la solidarité

Le CCAS accompagne en lien avec des partenaires institutionnels et associatifs le public fragile vaucressonnais : accès au droit, aides alimentaires, aides FSL, soutien scolaire, séjours, etc.

La santé mentale est aujourd'hui le premier problème de santé publique devant les maladies cardio-vasculaires et les cancers. **La Ville poursuit le développement d'un conseil local de santé mentale (CLSM) en partenariat avec les communes de Garches et Saint-Cloud.** Il s'agit d'un service de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

En parallèle, la Ville poursuit le développement de son offre locative sociale en investissant massivement dans le cadre de plusieurs programmes : transformation des chambres de service en logement social de la résidence de Vaucresson (2,8 M€ sur la période 2023-2026), secteur de centre-ville.

En 2025, les travaux relatifs aux projets de résidence intergénérationnelle (28 logements sociaux) et de rénovation du bâtiment du 4-6 Grande Rue (6 logements sociaux) commenceront. S'en suivront les travaux de la rue Allouard (12 logements sociaux).

Développer une offre de santé

Le cabinet médical de La Croix Blanche comprend 4 cellules de consultation et a ouvert début septembre 2024. Il accueille à ce jour 2 médecins généralistes et une sage-femme ; une cellule pour un nouveau professionnel de santé reste disponible. La Ville a également facilité l'installation d'un nouveau médecin Grande Rue. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une politique active en faveur de la santé initiée par la Ville pour dynamiser l'offre de soins présente sur le territoire ; elle se poursuivra en 2025.



En parallèle, la Ville développe en partenariat avec des acteurs de la santé des ateliers de prévention pour public de tout âge : Bus santé femme, réseau des parents, prévention du harcèlement, Giga la vie, maintien en forme des séniors, parentalité, Solidaribus, etc.

Plusieurs collectes de don du sang seront organisées courant 2025 au Centre culturel *La Montgolfière*.

Proposer des animations renouvelées et accessibles à tous

L'année 2024 a été riche en événements en lien avec les jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. En 2025, il s'agit de s'inscrire dans la dynamique et l'héritage de ces jeux. La Ville proposera des animations culturelles, sportives, sociales en faveur des plus petits, des jeunes, des parents ou de nos aînés et notamment :

- Familiaux : Vaucresson en fête, fête de la rentrée et forum des associations, père-noël à Vaucresson, fièvre du roller, 100% nature, accueil des nouveaux arrivants
- Culturels : pièces de théâtre, expositions
- Sportifs : olympiades scolaires
- Solidaires : café rencontre, ateliers sur la parentalité
- Dédiés aux jeunes



Ils participent à l'animation du territoire et génèrent des moments de rencontre propices au développement du lien social.

La médiathèque *A la Folie* va ouvrir au public courant mars 2025. Dotée, à fin 2025 de 18 000 documents : livres, DVD, presse, jeux vidéo mais également d'une proposition numérique importante : formation, musique, livres, presse, vidéos.

Lieu d'accueil pour tous : espaces de travail (salle de travail, box), espaces de détente (salle de consultation audio, canapés, fauteuils, fatboy, transats dans les jardins d'hiver), lieux de rencontres (salle d'animation, expositions, conférences, ateliers), espace numérique (musée numérique, jeux vidéo, ordinateurs en accès libres, tablettes de consultation, fablab), **la médiathèque sera un tiers lieu où tous les âges et les profils pourront cohabiter.**

Avec le centre culturel et le cinéma, la Médiathèque A la Folie va diversifier l'offre culturelle proposée aux Vaucressonnais.



Le cinéma *Normandy* assure une programmation diversifiée tournée notamment vers l'art et l'essai et rythmée d'avant-premières toujours riches d'échanges avec des réalisateurs, des acteurs invités par le délégataire Cinélab.

Enfin, le travail visant à donner davantage de sens et de relief aux cérémonies se poursuit, avec le souci de sensibiliser au mieux au devoir de mémoire et à la citoyenneté. Après Jean Salmon-Legagneur, René Garrel, Ernest Gimpel c'est le Vaucressonnais Jean Oberlé qui sera mis à l'honneur le 8 mai prochain.

Soutenir la vie associative

Les associations Vaucressonnaises sont également au cœur de l'animation de la cité.

C'est la raison pour laquelle la Ville soutient les associations d'intérêt local (sportives, culturelles, caritatives) par la mise à disposition d'installations municipales (sites sportifs, centre culturel, annexes), d'aide logistique à leurs événements et par le biais de subventions de fonctionnement (en moyenne 310k€).



Maintenir la tranquillité publique et la sécurité des habitants

Les enjeux en matière de maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques demeurent une priorité de la municipalité. En 2025, les démarches administratives de création de la police municipale seront clôturées et une équipe opérationnelle de proximité de 5 policiers municipaux sera chargée d'assurer la prévention et le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques. Parallèlement, la seconde phase du programme de vidéoprotection sera engagée.

Les actions du CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) seront déclinées pour accompagner les publics vulnérables de notre commune : victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, de harcèlement, jeunes en décrochage scolaire, etc.

Offrir un service public de proximité et de qualité

Pour favoriser les conditions d'accueil des usagers, le guichet unique a été entièrement réagencé durant l'été 2024, dans l'attente des travaux de rénovation de l'hôtel de ville en vue de pouvoir y regrouper l'ensemble des services administratifs à ce jour dispersés dans différents sites non accessibles. Cette opération s'intègre dans le plan global d'optimisation bâtiminaire à venir.

Courant 2025, tous les bâtiments communaux seront raccordés à la fibre par une boucle locale. Parallèlement, la Ville poursuit la dématérialisation des services et des procédures.

La 4^{ème} édition du budget participatif permettra aux Vaucressonnais de porter leurs projets pour Vaucresson (à titre d'illustration, quelques exemples de réalisations des précédentes éditions : rénovation de l'aire de jeux de l'allée du Collège, installation de nichoirs, création de jardins potagers, etc.).



LA STRUCTURATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Les données 2025 sont estimatives. Les montants seront arrêtés lors du vote du budget primitif.

Les principales orientations financières 2025 sont de contenir le budget de fonctionnement, de finaliser la mise en place des nouveaux services (médiathèque, police municipale, numérique) et en investissement de prioriser les travaux de rénovation énergétique.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient progresser de 4,2% sur l'exercice 2025.

- **Fiscalité directe** : En ce qui concerne les bases locatives, la revalorisation annuelle décidée par l'Etat devrait se situer autour de 3% après une hausse de 3,9% en 2024. En ce qui concerne le taux de taxe foncière, aucune évolution n'est envisagée par la municipalité en 2025.
- **Fiscalité indirecte** : le contexte immobilier nécessite une prudence sur l'inscription des droits de mutation, évalués à 850 k€ en 2025. Les autres taxes (attribution de compensation, taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure) devraient maintenir un produit équivalent à 2024.
- **Dotations** : La dotation globale de fonctionnement (DGF) distribuée par l'Etat devrait poursuivre son érosion. Pour 2025, il est pris pour hypothèse une baisse de 36% en raison du projet de loi de finances 2025, soit un montant prévisionnel de 272 k€. En complément, la Ville a travaillé à obtenir, à partir de 2023, le versement de la dotation de solidarité rurale (DSR) à laquelle elle avait droit mais qui ne lui était pas attribuée. Une inscription de 102 k€ est prévue en 2025.
- **Produits du domaine et revenus des immeubles** : ces recettes devraient être revalorisées en 2025 pour refléter la hausse de l'inflation. On notera que la baisse des effectifs scolaires a peu

d'impact sur la fréquentation des services périscolaires et donc les recettes de la Ville à ce titre.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 1,5% sur l'exercice 2025.

Charges à caractère général : ces dépenses devraient augmenter de 5% (+218 k€) en raison principalement de la mise en place de la police municipale (+60 k€), des augmentations des charges d'assurance (+42 k€), du secteur de la petite enfance (+20k€). Les dépenses énergétiques devraient s'établir à 657 k€, soit une baisse de 9% par rapport au budget primitif 2024. La mise en place de contrats à cours garantis conduit à un lissage de la baisse des cours.

- **Péréquation** : En 2023, les villes de Saint-Cloud et Vaucresson ont déposé devant le Conseil Constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) relative à la répartition dérogatoire du FPIC au sein de la MGP. Celui-ci leur a donné raison en avril 2024 et il en résultera une réduction de 500 k€ du FPIC à la charge de la Ville. En conséquence, il est provisionné en 2025 un montant total de péréquation (FPIC + FSRIF) de 1 371 k€, contre 1 860 k€ en 2024.
- **FCCT** : la Ville n'a pas contribué au FCCT en 2023, consécutivement à son action auprès du territoire visant à purger son excédent de fonctionnement en demandant d'adapter le montant du FCCT de POLD au besoin réel de financement du territoire. Ainsi, le FCCT 2023 (1 347 k€) a été couvert par l'excédent de la Ville dans les comptes de POLD sans versement de FCCT par la Ville. Le solde de l'excédent (527 k€) a été imputé sur le FCCT 2024 pour s'établir à 911 k€. En 2025, la Ville devrait reprendre le versement d'un FCCT normatif, estimé à 1 438 k€. Il a été décidé de provisionner à ce niveau un montant équivalent à la réduction de FPIC dans l'attente de la négociation d'un nouveau Pacte Financier et Fiscal au sein de POLD, arrétant les modalités d'un amortisseur fiscal susceptible de faire varier le FCCT en compensation des variations de péréquation. Le montant du FCCT

prévu au budget 2025 s'établit donc à 1 938 k€, neutralisant le gain de péréquation, à titre prudentiel.

Le résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement est attendu à environ 1 113 k€ pour l'année 2025. Pour rappel, il était de 677 k€ en 2024, reflétant les risques et coûts additionnels identifiés au budget 2024 : hausse des coûts de l'énergie, inflation, nouveaux services (médiathèque, police municipale). Il est à noter que le résultat 2025 reste prudent en raison d'un potentiel gain sur l'ajustement du pacte financier qui n'est pas stabilisé à ce jour.

Fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Var. 2025-2024
Recettes réelles	16 036 k€	16 704 k€	4,2%
Dépenses réelles	15 359 k€	15 591 k€	1,5%
Résultat réel	677 k€	1 113 k€	

B. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

L'évolution des effectifs

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Fonctionnaires	90	91	91	92
Contractuels permanents	39	39	35	40
Apprentis	-	2	5	4
Sans grade	4	5	2	1
Catégorie A	21	21	21	23
Catégorie B	12	23	23	27
Catégorie C	96	86	82	82
Sans grade	4	7	7	5
	133 agents	137 agents	133 agents	137 agents

Il donne une photographie des emplois occupés à la date du 31 décembre de l'année.

Les facteurs d'évolution des charges de personnel en 2024

Différents évènements ont marqué 2024 ayant conduit à des dépenses supplémentaires :

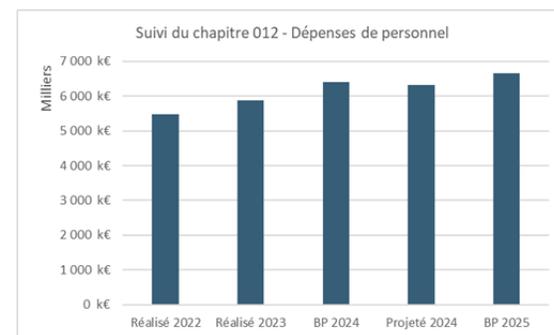
- Augmentation de la taxe transport en avril 2024 (+15 k€),
- Augmentation du SMIC de 1,13% au 1^{er} janvier 2024 et de 2% au 1^{er} novembre 2024, augmentation de 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires (+100 k€)
- Création de postes et recrutements

Le poste des charges de personnel devrait être consommé à hauteur de 6,3 M €.

Les perspectives 2025

Le budget prévisionnel des ressources humaines est en progression compte tenu du renforcement des compétences nécessaires au fonctionnement des services, confirmant l'organisation cible des services municipaux décidée en 2020 et à la stabilisation des effectifs affectés aux nouveaux services apportés à la population (médiathèque et police municipale).

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Projeté 2024	BP 2025
6218 - Autre personnel extérieur	0 k€	4 k€	15 k€	7 k€	5 k€
6331 à 6338 - Impôts et taxes sur rémunérations	167 k€	180 k€	184 k€	188 k€	199 k€
64111 à 64118 - Rémunération titulaires	2 479 k€	2 608 k€	3 073 k€	2 906 k€	3 061 k€
64131 à 6414 - Rémunération non titulaires-vacataires	1 445 k€	1 535 k€	1 436 k€	1 507 k€	1 569 k€
6417 - Rémunération apprentis	5 k€	41 k€	66 k€	66 k€	68 k€
6451 à 6458 - Charges sécurité sociale et prévoyance	1 386 k€	1 493 k€	1 586 k€	1 615 k€	1 704 k€
6474-6475-6488 - divers	4 k€	8 k€	41 k€	37 k€	40 k€
Total	5 486 k€	5 869 k€	6 400 k€	6 325 k€	6 646 k€



Pour l'année 2025, les crédits ouverts au titre des charges de personnel devraient s'établir à 6 646 M€, soit une augmentation d'environ 246 k€ par rapport au budget primitif de 2024 (+3,9%). A noter, que **le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses totales de fonctionnement reste stable à 42,65% et en deçà du ratio pour les villes du Département (58,08% données issues du panorama des équilibres financiers pour 2023).**

Concernant les évolutions réglementaires et contractuelles, il faut noter l'intégration d'une augmentation du SMIC de 2% sur l'année 2025 (+ 1,5 k€), une augmentation de la participation financière protection sociale complémentaire (+7 k€), une augmentation en raison du GVT (glissement, vieillesse, technicité) et du RIFSEEP (+ 30 k€), l'instauration de la prime « petite enfance » (+22 k€) et une augmentation de la prime d'assurance statutaire (+25 k€). A noter également qu'il est prévu, dans le projet de loi de finances, une augmentation progressive des taux de cotisation employeurs de la CNRACL de 2025 à 2027 avec une première hausse de 4 points en 2025 (+ 90 k€).

Concernant les créations de poste, l'effet volume serait de 41 k€.

Focus sur les nouveaux services et réorganisations engagées

La **création d'une police municipale** pour améliorer la prévention et la sécurité des vaucressonnais impliquera une hausse des charges de personnel en 2025. A terme le service comptera 5 policiers municipaux dont un chef de service ainsi qu'un ASVP pour un coût total de 306 k€.

En outre, la montée en puissance des effectifs de la **médiathèque**, dont l'ouverture est prévue début 2025, représente une masse salariale de 287 k€ pour 6 ETP et vacataires sur 6 mois.

Enfin, une réflexion a mis en lumière le besoin d'adapter les organisations et de développer les compétences sociales. Le **service des solidarités** a été créé à partir d'une réorganisation interne ; il comprend aujourd'hui 6 agents contre 3 précédemment et notamment un responsable de service et une coordinatrice petite enfance, pour un surcoût total de 32 k€.

C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 5 399 k€ pour 2025.

En raison du décalage des travaux et du délai de paiement des subventions, plusieurs recettes d'investissement non perçues en 2024 feront soit l'objet de reports ou soit d'une réinscription sur l'exercice 2025. C'est le cas par exemple des subventions pour les squares de *La Croix Blanche* et de *la Montgolfière*, du complexe *Yves du Manoir* ou de la rénovation énergétique réinscrites sur 2025.

Les crédits budgétaires ouverts sur l'exercice 2024 (BP + reports) au titre des subventions se montent à 8 171 k€. Le montant perçu sur 2024 devrait être de 4 106 k€, des reports 2024 devraient être constitués à hauteur de 2 514 k€ et 1 551 k€ annulés sur 2024 remplacés par une réinscription de 1 448k€ au BP 2025.

Les recettes d'investissement sont principalement composées du FCTVA et des subventions. Le projet de loi de finances prévoit une baisse du taux du FCTVA à 14,850% contre 16,404%.

Un important travail de financement des projets est mené auprès des partenaires institutionnels : Etat, DRAC, Région, Métropole du Grand Paris, Département, SIGEIF, Agence de l'eau, etc.

Le taux de subventionnement moyen des investissements 2025 serait de 54%.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 6 720 k€.

Les investissements courants sont prévus à 1 427 k€ à comparer à la moyenne des 3 derniers budgets à 2 150k€.

Pour ce qui concerne les grandes grands projets (4 300 k€), les principaux investissements pour l'année 2025 sont les suivants :

- Fin des investissements de la médiathèque (170 k€)
- Fin des travaux de vidéo-protection (370 k€)
- Aménagement du square de *La Croix Blanche* (500 k€) et du square de *La Montgolfière* (695 k€)
- Complexe sportif *Yves du Manoir* (891 k€)
- Renaturation de la cour maternelle des Peupliers (300 k€) et de la cour élémentaire du Coteau (35 k€)
- Rénovation énergétique des bâtiments municipaux (377 k€)
- Projet de l'Hôtel de ville (rénovation et regroupement de services) (357k€)

Auxquels s'ajoute le portage des acquisitions en matière de logement social et les surcharges foncières (849 k€).

Le résultat d'investissement

Compte tenu des recettes d'investissement attendues, de la récupération de TVA sur les investissements de l'année n-1 et de l'autofinancement de l'exercice, le besoin résiduel de financement des investissements de l'exercice devrait s'élever à 207 k€.

Investissement	BP 2024	BP 2025	Var. 2025-2024
Recettes réelles	7 798 k€	5 399 k€	-30,8%
Dépenses réelles	13 801 k€	6 720 k€	-51,3%
Résultat réel	-6 003 k€	-1 321 k€	
Total des 2 sections	-5 325 k€	-207 k€	

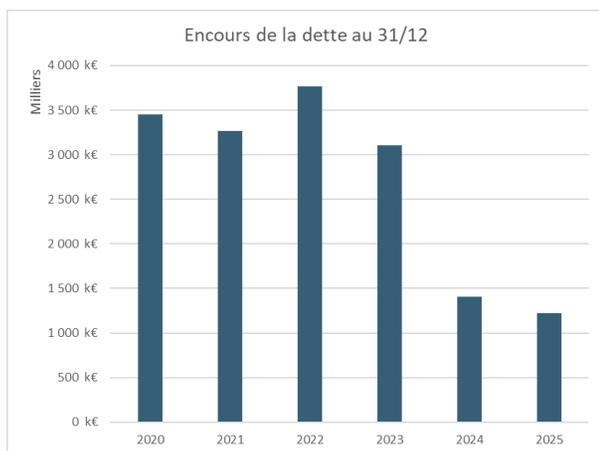
Ce besoin devrait être financé par la trésorerie de la Ville, pour l'essentiel.

Une réflexion est engagée sur l'opportunité de financer le programme de rénovation énergétique par endettement compte tenu du retour sur investissement attendu à long terme.

D. LA TRESORERIE ET L'ENDETTEMENT

La Ville devrait disposer au 31 décembre 2025 d'un encours de dette bancaire d'un montant de 1 220 k€ correspondant aux deux emprunts suivants :

- L'emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale
- L'emprunt auprès de la Banque des Territoires, destiné à financer le portage des acquisitions de chambres et d'appartements dans le cadre de la politique de logement social. Cet emprunt devrait être amorti en totalité en 2025.



On rappellera que la dette communale est classée 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler ». C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts basés sur des indices de la zone euro à taux fixes ou à taux variables simples qui ne présentent pas de risques pour la commune.

En parallèle, la Ville devrait disposer à fin 2024 d'une trésorerie positive de 3,3 M€.

Pour rappel, une partie de la trésorerie issue du projet V0² a pu être placée sur des comptes à terme, générant des intérêts (taux moyen de 3,60%, soit 131k€ pour 2024).

Compte tenu des reports fin 2024 et sur la base des estimations budgétaires 2025, la trésorerie est attendue à 3,5 M€ au 31 décembre 2025.

On notera que ce montant inclus l'encaissement en 2025 du produit du bail emphytéotique de la résidence des *Tilleuls* pour un montant de 947k€.

PERSPECTIVES 2026-2027

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'établissement des budgets municipaux restera un exercice sous forte contrainte compte tenu de recettes faiblement évolutives et du nécessaire renforcement de l'action municipale pour accompagner les évolutions sociétales (police municipale, dépenses sociales), environnementales (rénovation énergétique) ou technologiques (budget numérique).

Par ailleurs si les municipalités ont dû faire face à de nombreux aléas conjoncturels au cours des dernières années (Covid 19, émeutes, inflation, crise énergétique), elles doivent anticiper d'ores et déjà les conséquences inévitables au niveau local des contraintes de redressement des finances publiques au niveau national : baisse des contributions de l'Etat, transferts de charges, hausse des péréquations.

Le budget 2025 de la Ville de Vaucresson s'inscrit dans cette perspective prudentielle, avec une hausse des dépenses inférieure à la progression des recettes, tout en assurant le financement de la montée en charge des nouveaux services : police municipale, médiathèque.

Par ailleurs, si des marges de manœuvre financières ont été dégagées au cours des dernières années en retravaillant les recettes et contributions nationales et intercommunales (DSR, FCCT, FPIC), les leviers financiers à actionner lors des prochains exercices budgétaires résideront principalement dans la poursuite de l'optimisation de l'organisation municipale :

- Réaménagement de l'Hôtel de Ville pour regrouper les équipes municipales disséminées dans de nombreux sites, supprimer les coûts redondants et valoriser le foncier dégagé à cette occasion
- Rénovation énergétique des principaux bâtiments municipaux (Gymnase, écoles, centre culturel) pour diviser par deux l'empreinte et les coûts énergétiques de la Ville
- Adaptation des structures de crèche et des établissements scolaires aux évolutions démographiques anticipées au niveau national et local

Ces leviers devraient permettre de réduire progressivement les effectifs municipaux pour compenser la hausse indiciaire de la masse salariale et

dégager des économies de structure en valorisant l'emprise immobilière de la Ville (moins de sites, moins énergivores, pour une action municipale plus efficace).

Le cœur de l'action municipale reste l'amélioration des services (scolaire, état-civil, prévention, social, sport, culture ...) et l'adaptation de ceux-ci pour les renforcer dans les domaines prioritaires, comme cela a été fait dans les dernières années dans le domaine de la culture (médiathèque) et de la prévention (police municipale).

L'objectif d'un résultat de fonctionnement autour de 2 M€ reste préservé, afin de procurer à la ville les ressources suffisantes pour financer ses investissements à long terme. Cet objectif devrait pouvoir être atteint sans modification des taux de fiscalité locale à moyen terme. On notera que la construction du PPI intègre un résultat de fonctionnement inférieur (1,5 M€), par prudence.

Le plan prévisionnel d'investissement 2025-2027 n'intègre à ce stade que les projets lancés par l'équipe en place.

La solidité de la situation financière de la ville (endettement net négatif) lui permet par ailleurs de recourir à l'emprunt si nécessaire, en privilégiant des projets susceptibles de générer des recettes supplémentaires ou une économie de dépenses permettant de couvrir la charge de l'emprunt. A ce titre, la ville prévoit de financer par emprunt une partie du programme de rénovation énergétique, compte tenu du retour sur investissement anticipé. Le travail d'optimisation des subventions reste un chantier prioritaire du service financier de la ville, même si le contexte des finances publiques nous contraint à rester également prudent sur les taux de subventionnement futurs. A titre d'exemple, la situation financière des départements a déjà un impact sur les subventions délivrées par ceux-ci.

B. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2027

Le plan pluriannuel d'investissement ne constitue pas un plan d'exécution, celui-ci étant fixé année après année dans le cadre budgétaire. Il a vocation à

positionner les différents projets d'investissement dans le temps pour évaluer la capacité de financement de la municipalité.

Les grands projets programmés sur la période 2025-2027 sont les suivants :

Programmation pluriannuelle des grands projets 2025-2027	Dépenses prévisionnelles	Recettes attendues	Montant net
Médiathèque hors square	170 k€	0 k€	-170 k€
Opération Hôtel de ville ⁽¹⁾	3 081 k€	1 316 k€	-1 766 k€
Square de la <i>Croix Blanche</i>	500 k€	442 k€	-58 k€
Square de la <i>Montgolfière</i>	695 k€	397 k€	-298 k€
Complexe sportif <i>Yves du Manoir</i>	2 724 k€	1 045 k€	-1 680 k€
Travaux de voirie	1 705 k€	744 k€	-961 k€
Réseau de vidéoprotection-fibre noire	420 k€	187 k€	-233 k€
Renaturation cours d'écoles	766 k€	435 k€	-331 k€
Rénovation énergétique des bâtiments	3 057 k€	1 503 k€	-1 554 k€
TOTAL GENERAL	13 118 k€	6 068 k€	-7 050 k€

⁽¹⁾ l'opération de l'Hôtel de ville ne devrait débiter qu'en fin de période limitant les recettes acquises sur la période 2025-2027.

L'objectif principal en 2025 est la finalisation des chantiers engagés en vue de la fin du mandat en cours. Le PPI est présenté à cheval sur 2 mandats.

Le plan pluriannuel s'organise autour des quatre thématiques suivantes :

- La transition écologique

La transition écologique est au cœur de la réflexion et du développement des projets municipaux en investissement comme en fonctionnement. L'approche de « ville durable » est favorisée dans le cadre du dispositif « Territoire engagé, transition écologique – climat-air-énergie » (ex Cit'ergie) qui se poursuit. Plusieurs projets poursuivent des objectifs communs d'amélioration de la qualité de vie, de développement de l'attractivité de Vaucluse et de neutralité carbone en réduisant les émissions de gaz à effet de serre :

- Réaménagement et mise en valeur du parc de La Croix Blanche en vue notamment de réorganiser et végétaliser le parking du cinéma, désimperméabiliser le site, requalifier les accès, sécuriser le site.
- Réaménagement du square de la Montgolfière.
- Engagement des premiers chantiers de rénovation thermique et énergétique à la suite de la phase d'audit conduite en coordination avec le nouveau marché relatif au chauffage des bâtiments

municipaux et développement des énergies renouvelables et en parallèle d'actions d'amélioration des régulations.

En matière de renaturation en ville et de lutte contre les îlots de chaleur, la Ville poursuit le développement de cours « oasis » ; en 2025, il s'agira de l'école maternelle des Peupliers. Par ailleurs, la Ville reconduit sa politique de plantations de nouveaux arbres sur l'ensemble du territoire.

- La poursuite des aménagements des sites sportifs

Si les années 2000 ont permis l'acquisition des fonciers sportifs communaux (*Yves du Manoir* et *Haras Lupin*), il est désormais indispensable de procéder à l'aménagement et l'équipement complet de ces sites, tant sur le volet de la rénovation énergétique que d'un point de vue sécuritaire et fonctionnel. Ainsi, les terrains doivent répondre aux pratiques sportives qu'elles soient scolaires, associatives ou en accès libre. A ce titre un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné pour accompagner le projet de rénovation et de réaménagement du complexe sportif *Yves du Manoir*.

- Le réaménagement maîtrisé du centre-ville dans le prolongement de l'étude urbaine

Le projet urbain de centre-ville « *le Val* » doit permettre le développement d'espaces publics pacifiés, de lieux de vie, des déplacements actifs, la réintroduction d'une strate végétale tout en intégrant une offre de logements, de commerces et de services répondant aux enjeux démographiques et aux besoins de la population. En ce sens, les réaménagements du parc de *La Croix Blanche* et de *La Montgolfière* participent à cette dynamique. Plusieurs recours contentieux ont ralenti l'action de la ville reportant le lancement de la phase opérationnelle à la fin de l'année 2024.

- La modernisation et la sécurisation de l'action publique :

L'opération relative à l'agrandissement et à la rénovation de l'hôtel de ville permettra en premier lieu de regrouper les services administratifs en un lieu unique. En outre, ce projet aura pour avantage de traiter le volet énergétique de ce bâtiment et d'offrir un espace modernisé et fonctionnel.

Il s'agit de l'un des projets ayant vocation à adapter l'usage bâtiminaire au besoin réel de la population et à réduire le fonctionnement correspondant.

S'en suivront une optimisation des coûts de fonctionnement et une libération de fonciers à valoriser à la vente ou à la location en fonction des projets des mandatures suivantes.

Parallèlement, le projet fibre – vidéoprotection dotera la Ville d'une boucle de fibre locale rendant possible une interconnexion des bâtiments communaux, facilitant le développement d'une GTB (gestion technique du bâtiment) et contribuant à l'installation de 45 caméras de vidéoprotection au terme de la tranche 2 réalisée en 2025.

Le niveau de subventionnement des opérations listées a été estimé de manière prudente et fait ressortir un taux moyen de subventionnement de 56% sur les dépenses HT.

Sur cette base, le plan pluriannuel global se présente comme suit :

	Prévision à fin 31/12/2024	PPI 2025	PPI 2026	PPI 2027	TOTAL PPI 2025-2027
Plan pluriannuel d'investissement					
Investissements courants		1 427 k€	701 k€	701 k€	2 829 k€
Investissements grands projets		4 300 k€	3 480 k€	5 337 k€	13 118 k€
Remboursement emprunt		185 k€	116 k€	250 k€	552 k€
Total dépenses		5 913 k€	4 298 k€	6 289 k€	16 499 k€
Autofinancement		1 155 k€	1 520 k€	1 520 k€	4 195 k€
Subventions		1 927 k€	1 654 k€	2 487 k€	6 068 k€
FCTVA		1 337 k€	908 k€	658 k€	2 902 k€
Autres recettes		342 k€	26 k€	26 k€	394 k€
Total recettes		4 760 k€	4 108 k€	4 691 k€	13 559 k€
Solde d'investissement		-1 153 k€	-190 k€	-1 598 k€	-2 941 k€
Acq. Logements sociaux		584 k€	800 k€	800 k€	2 184 k€
Cessions Logements sociaux		845 k€	800 k€	800 k€	2 445 k€
Surcharges foncières		265 k€	420 k€	420 k€	1 105 k€
Solde logement social		-4 k€	-420 k€	-420 k€	-844 k€
Solde général		-1 157 k€	-610 k€	-2 018 k€	-3 785 k€
Encaissement bail les Tilleuls		948 k€	0 k€	0 k€	
Emprunt Rénovation énergétique			1 554 k€		
<i>Trésorerie au 31/12 (reports inclus)</i>	3 760 k€	3 551 k€	4 495 k€	2 477 k€	
Endettement	1 405 k€	1 220 k€	2 658 k€	2 407 k€	

En synthèse, le PPI s'équilibre sur la base d'une prévision de résultat de fonctionnement prudent, en préservant une réserve de trésorerie de l'ordre

de 2,5M€ en fin de période (hors remboursement anticipé de dette) malgré une hypothèse de programmation ambitieuse.

C. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ENDETTEMENT

La ville se réserve la possibilité de recourir à l'avenir à un financement bancaire sur certains projets générant des recettes de fonctionnement ou une économie de dépenses permettant de couvrir le service de cet endettement.

Les travaux de rénovation énergétique pourraient dans ce cadre être financés par endettement dans les montants repris au PPI (1 554 k€), compte tenu du « ROI » attendu post rénovation.